

FORMATION NATIONALE CONTINUE

PARA KARATE

FICHE DESCRIPTIVE DE L'ACTION DE FORMATION

Objectif :

- Développement ou élévation de compétences
- Acquisition de qualification non certificative
- Action certificative (obtention d'une certification officielle) **Domaine de métier :** Karaté et DA

Intitulé de l'action :

PARA KARATE

Organisme de formation : FEDERATION FRANCAISE DE KARATE

Adresse : Porte d'Orléans
39 rue Barbès
92120 MONTROUGE

Téléphone :

Interlocuteur à contacter :

Email :

Lieu de déroulement de l'action : CNE 200, rue Hélène BOUCHER 34170 Castelnau Le Lez

Contexte :

Cette action s'inscrit dans le cadre de la filière de formation continue de la FFKDA pour développer et diversifier l'offre de pratiques en prenant en compte la santé par le mouvement pour des professeurs au sein de leur club.

Modalités d'organisation

Dates : du 19 au 21 avril 2019

Durée : 18h

Prix : 150€

Organisation temporelle : du vendredi (14h) au dimanche (14h)

Nombre de places ouvertes : 20

Modalités pratiques :

Entretien recrutement oui non

Possibilité d'hébergement oui non

Possibilité de restauration oui non

Modalités d'accessibilité (bus, métro, navette...) : TRAM, AUTOROUTE, AVION

Intervenants :

Alain GEORGEON (DESJEPS, 6^{ème} dan FF Karaté, enseignant karaté, Responsable de la commission nationale para-karaté) – **Fatah SEBBAK** (CQP 5^{ème} dan, champion d'Europe et vice-champion du monde Para karaté catégorie fauteuil) - **Jacques DJEDDI** (DEJEPS 5^{ème} dan FF Karaté, enseignant karaté).

Public :

Ouvert aux candidats hommes ou femmes, âgés de plus de 18 ans, titulaires de :

- Licence FFK pour l'année en cours
- Diplôme d'enseignant de niveau DAF minimum

Descriptif de l'action

Objectifs :

Ce module spécifique para-karaté s'adresse aux enseignants de karaté et DA. Il a pour ambition d'assurer une formation en direction des enseignants qui souhaitent accueillir, accompagner des personnes en situation de handicap dans leurs clubs. Ce module est un avantage considérable pour développer et diversifier l'offre de pratique du club.

UF 1 : Généralité sur les divers handicaps (3h)

- ° Handicaps : mental, physique debout et en fauteuil, malvoyant, non-voyant, sourd, malentendant
- ° Notions de handicap, déficience, maladie

UF 2 : Intégration d'un public en cours valide (3h)

- ° Approche théorique, classification internationale du handicap et du fonctionnement.
- ° Conditions d'accueil dans un club valide.

UF 3 : Pédagogie spécifique des groupes handicapés (5h)

- ° Mise en situation pédagogique avec des groupes de personnes en situation de handicap

UF 4 : Pratique des katas adaptés (3h)

- ° Pour les différents types de handicaps

UF 5 : Spécificités de l'approche de la compétition (4h)

- ° Arbitrage spécifique
- ° Approche technico-tactique suivant les différents handicaps
- ° Utilisation d'un fauteuil, choix d'un fauteuil adapté, transferts

Evaluations (compétences visées) :

- Mise en situation pratique
 - Evaluation sur la base d'un bilan technique et pédagogique
 - Attestation de fin de formation et labellisation
-

Déroulement de la formation :

Pendant la durée de la formation L'action alternera des temps théorie – pratique avec des mises en situations pédagogiques pour savoir encadrer en sécurité, en utilisant à bon escient le geste juste pour le pratiquant. Deux formateurs encadreront en permanence le groupe pendant toute la durée de la formation, accompagnés de professionnels et de spécialistes